

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 17 janvier 2024**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement  
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur  
Présents : 7 Christian EXCOFFON, Maire.  
Excusés : 2  
Absents : 2 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN,  
Votants : 9 Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALIS.

Date de la convocation : Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON,  
09/01/2024 Laetitia SOCQUET-JUGLARD pouvoir donné à Gérard VIALIS

Absent : Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ

A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ

**Délibération n° 2024-D03 - Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département de la Savoie dans le cadre des dégâts occasionnés par les intempéries de novembre et décembre 2023**

Monsieur le Maire expose :

Suite aux fortes pluies et crues torrentielles des cours du Nant Pelloux et Nant Cortet, des mois de novembre et décembre 2023, les lits de ces ruisseaux, les infrastructures routières et ouvrages d'art ainsi que les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurité de la circulation ont été fortement endommagés causant l'isolement de certaines habitations (accès et réseaux), à savoir :

- Route des Panissats et route du Village (axe principal de la commune),
- Traversée du Nant-Cortet
- Route du Pont de Fer

Des travaux de première urgence ont été réalisés afin de rétablir la circulation de la route principale et garantir la sécurité des usagers.

Il propose aux élus de lancer les travaux de remise en état, de reconstruction et de protection du domaine public et privé communal.

Eu égard à la nature de l'évènement, il propose de solliciter l'aide financière de :

- l'Etat au titre du fonds de solidarité national suite à des évènements climatiques ou géologiques (DSEC) mis en place pour les collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles ou de toute autre enveloppe budgétaire,
- le Département de la Savoie au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE), ou de toute autre enveloppe budgétaire.

Un dossier de demande de subvention doit être présenté par la mairie afin de bénéficier de ces aides.

Selon une première évaluation, le coût des travaux s'élèverait à 300 000 € HT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ( 9 voix pour ) :**

- **Approuve** l'opération de remise en état, de reconstruction et de protection du domaine public et privé communal à la suite des fortes pluies et crues torrentielles des mois de novembre et décembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240117-2024-D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Publication : 25/01/2024

- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat la plus élevée possible, au titre du Fonds de Solidarité ou de toute autre enveloppe budgétaire.
- **Sollicite** l'aide financière du Département de la Savoie, la plus élevée possible, au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE) ou de toute autre enveloppe budgétaire.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :
  - Subvention Etat au titre du Fonds de Solidarité ou de toute autre enveloppe budgétaire : les plus élevées possible
  - Subvention Département de la Savoie au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE) ou de toute autre enveloppe budgétaire : les plus élevées possible
  - Financement communal pour le solde : par autofinancement ou par emprunt.
- **Demande** l'autorisation de démarrer les travaux avant décision d'octroi des subventions, en raison de leur caractère d'urgence.
- **Demande** à ce que les travaux d'ores et déjà effectués, aux motifs d'urgence, de sécurité des usagers et de la protection des biens et des personnes, soient pris en compte lors de l'instruction des demandes de subventions.
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de l'opération.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Le Maire,  
Christian EXCOFFON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240117-2024-D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024

Publication : 25/01/2024